

LISTE DES ACTIVITÉS MÉDICALES PARTICULIÈRES (AMP) EN HEURES PAR SEMAINE ET BESOINS PRIORITAIRES

29/01/2025

RLS Représentants DRMG	Besoins prioritaires		Bloc 1	Bloc 2						Bloc 3	
			Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Catégorie IV			Catégorie VI		
			AMP								
			Urgence	Prise en charge	Hospitalisation	Soins palliatifs	Obstétrique	CHSLD	Soins à domicile (SAD)	Soins intensifs à domicile (SIAD)	Autres Sous réserve de l'autorisation du comité paritaire*
DU GRANIT Dr Bernard Gélinas bernard.gelinas.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hopit Obstétrique	12 h	6 h				6 h		3 h	
DES SOURCES Dre Frédérique Landry frederique.landry.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hopit CHSLD SAD	3 - 12 h	3 - 12 h	3 h				3 h	3 h	
HAUT-SAINT-FRANÇOIS Dre Stéphanie Blais-Bollard stephanie.blais-bollard.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	CHSLD SAD		6 - 12 h					3 - 6 h	3 - 6 h	
VAL SAINT-FRANÇOIS Dr Charles-Olivier Audet charles-olivier.audet.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	CHSLD SAD		3 - 9 h					3 h	3 h	
SHERBROOKE Dre Marie-Dominique Dziniku marie-dominique.dziniku.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	SAD CRDE (toxico) GMF-A		9 h						6 h	6 h CRDE (toxico) 3 h GMF-A
COATICOOK Dre Josée Beaulieu josee.beaulieu.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence CHSLD SAD	6 h	6 - 12 h					3 h	3 h	
MEMPHRÉMAGOG Dre Josiane Ménard josiane.menard.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hopit	6 h	6 h	6 h						
HAUTE-YAMASKA Dre Marie-Claude Moore marie-claude.moore.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Hopit CHSLD SAD Soins palliatifs	6 h (1 bloc)	6 h	6 h				6 h ou 12 h (1 bloc)		
LA POMMERAIE Dre Marie-Pierre Dion marie-pierre.dion.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hopit CHSLD Obstétrique		12 h	6 h						
Calcul des équivalences (12h AMP)			16 x 8 h ou 11 x 12 h (trimestre)	500 pts dont 250 GAMF	18 lits 1 sem/5	10 lits 1 sem/5	15 accouch. (trimestre)	50 lits	42 pts 1 sem/5 de garde		Réadap. 20 lits
Notes				Inscrire 125 patients par trimestre Ceux du GAMF via LE n° 304 ou n° 321 6 h = 250 à 499 patients dont 125 du GAMF 3 h = 125 à 249 patients dont 62 du GAMF	Solo : 4 lits/jour x 44 sem/an Groupe : 18 lits/jour x 1 sem sur 5 Avec garde en disponibilité	10 lits par semaine		12 h par semaine si à tarif horaire ou 50 lits par semaine	10 visites SAD/sem x 44 sem/an ou 42 pts + 10 sem/an de garde 24/7 AMP mixtes 9 h = 32 pts + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 21 pts + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 11 pts + 3 sem/an de garde 24/7	50 jrs/an + 10 sem/an garde 24/7 AMP mixtes 9 h = 38 jrs/an + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 25 jrs/an + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 13 jrs/an + 3 sem/an de garde 24/7 Avec garde (SAD, hospitalisation ou soins palliatifs)	

* Le DRMG doit soumettre une demande au Comité paritaire pour chaque médecin à qui nous souhaitons octroyer des AMP de la catégorie VI.

Le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis et certaines AMP sont offertes de façon limitée.

Les AMP en établissement demeurent disponibles tant et aussi longtemps que le plan d'effectifs médicaux (PEM) n'a pas atteint sa capacité maximale.

Les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés.

La prise en charge en soins à domicile peut se faire en GMF.